

**CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le cinq octobre mille seize à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 30 septembre 2016

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du 6 juillet 2016

**I-Délibérations :**

**1. Achat local, 38 rue du chemin de fer**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de se porter acquéreur de la propriété sise 38 rue du Chemin de fer à Dampmart, cadastrée AC 289 pour un montant de 400 000€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'emprunt nécessaire à cette acquisition.

**DIT** que le montant de cette acquisition ainsi que les frais y afférents seront inscrits au chapitre 21 du Budget Primitif 2017.

**2. Décision modificative N°1**

**ENTENDU** les différents exposés

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la réunion plénière en date du 28 septembre 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** les inscriptions ci-dessous

2031 – frais d'études + 2880€

2313 – Constructions - 2880€

**3. Autorisation de mandater avant le vote du BP 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement en attente du vote du budget primitif 2017, dans la limite de 25% des investissements budgétés sur l'exercice 2016 suivant la répartition par chapitre indiquée ci-dessous.

<b>Chapitre 20</b>		
2031	Frais d'études	1 200,00 €
Sous total		1 200,00 €
<b>Chapitre 21</b>		
2128	Autres agencements et amgts de t	6 700,00 €
21311	Hotel de ville	2 500,00 €
21312	Bâtiments scolaires	23 970,00 €
21318	Autres Bâts Publics	2 330,00 €
2152	Installations de voirie	9 785,00 €
21534	Réseaux d'électrification	8 680,00 €
2183	Matériel Bureau et informatique	1 200,00 €
2184	Mobilier	1 300,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 100,00 €
Sous total		61 565,00 €
<b>Chapitre 23</b>		
2313	Constructions	115 900,00 €
Sous total		115 900,00 €
<b>Total général</b>		<b>178 665,00 €</b>

**4. Admission en non-valeur de titres de recette**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

982€ sur le compte 6541 - Créances admises en non-valeur

1452€72 sur le compte 6542 - créances éteintes

**DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2434€72.  
**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2016

**5. Création de postes pour avancement de grade**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** la création de :

- 2 postes d'adjoint d'administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
**DIT** que les postes d'adjoint administratif seconde classe seront fermés

**6. Rémunération intervenants étude**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de rémunérer les étudiants intervenant sur le temps de l'étude sur la base de 16€ de l'heure

**DIT** que l'heure de surveillance est de 11€73 conformément au bulletin officiel de l'éducation nationale

**7. Dénomination voie du programme Novastrada**

**ENTENDU** l'exposé

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 21 voix pour 1 abstention

**DÉCIDE** de nommer la voie qui traverse le projet Novastrada « rue Jean LE PAIRE »

**8. Rétrocession voirie lotissement impasse aux lions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 21 voix pour 1 élu ne prend pas part au vote

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de rétrocession de la voirie de l'impasse aux lions, dans le domaine public.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer les actes notariés et toutes les pièces utiles à cette affaire.

**DIT** que les frais d'acte de la cession à titre gratuit seront à la charge des copropriétaires.

**9. Positionnement compteurs « Linky »**

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération contre l'installation de compteurs type « linky ».

le Conseil municipal de Dampmart, 19 pour autres pour refuser l'installation, 1 contre, 2 abstentions

- **rappelle** que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.

- **décide** que les compteurs d'électricité de Dampmart, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

**10. Autorisation signature d'un protocole avec l'entreprise GUILLO**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire

**Considérant** que ce protocole a été rédigé après accord de médiation entre les deux parties

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord

**III – Décisions**

1. Contrat SACPA animaux errants sur la commune

Prix Unitaire par habitant à 0,710 € HT du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 au 30 Juin 2017

2. Contrat ADELYCE

Droits d'accès annuels au service interactif de prospective financière prévisio et la mise en ligne de cet outil pour un montant TTC de 1 577,30 € et gestion active de la dette prémio et la mise en ligne pour un montant TTC de 1 215,20 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55

Le Maire  
Laurent DELPECH